CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E10342** **VALABLE JUSQU'AU** **21/09/2027**

ÉDITÉ LE 25/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/03/1997

Raison sociale : SARL SIGONNEAU

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 03/03/1997

Capital : 7 622

285 IMPASSE BEL OMBRE
84450 SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AVIGNON 97 B 213 1997B00213

Siret : 411 229 016 00026

Code NACE : 4332B

Numéro caisse de congés payés : 9012066

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 6033086904

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 6033086904

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2026

Téléphone : 04 90 83 83 33 **Fax :** 04 90 22 29 67

Portable : 06 72 41 42 44

Responsabilité légale :
SIGONNEAU STEPHANE PRÉSIDENT

Site Internet : http://sigonneausarl.fr

E-mail : sigonneausarl@orange.fr

Effectif moyen : 2 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 259 308 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4411	Serrurerie-métallerie (Technicité courante)	2	23/07/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

25/06/2026 13:50

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.